

Présentation des Politiques

POLITIQUE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Vision globale du budget de la politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	15 003,00	20 000,00	131 600,00	111 600,00	558,00%	-
Dépenses d'investissement	84 504,06	110 000,00	2 463 000,00	2 353 000,00	2139,09%	600 000,00
Total dépenses (A)	99 507,06	130 000,00	2 594 600,00	2 464 600,00	1895,85%	600 000,00
Recettes de fonctionnement	-	-	50 000,00	50 000,00		-
Recettes d'investissement	10 300,00	-	200 000,00	200 000,00		-
Total Recettes (B)	10 300,00	-	250 000,00	250 000,00		-

Présentation des CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique

La politique de l'énergie et du climat ne comprend qu'un seul CDR énergie Climat. Il est la concaténation d'opérations provenant de la DIMG, de la DEA et de la DITP. Il est à noter qu'un budget de 4,8 M€ pour paiement des fluides n'apparaît pas ici car pris en charge pour cette année par la DIMG.

1. CDR ENERGIE CIMAT

1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

Développement énergies nouvelles (69 000)

Ce montant va permettre de régler les adhésions aux organismes partenaires en charge de développement d'énergies nouvelles comme France Hydrogène et AMORCE (9 000 €), de financer l'adhésion à ATMO grand Est (51 000 €) et de lui confier une étude Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour 9 000 €.

Parc Photovoltaïque (62 600 €)

Il s'agit prioritairement d'assurer l'entretien des installations photovoltaïques notamment des collèges avec les forfaits de logiciels de suivi et de contrôle à distance des installations (50 000 €). Pour 21 sites faisant l'objet d'un contrat PPA (signés en 2025) une dépense de 12 600 € est nécessaire à hauteur d'environ 500 € par site. Cela permet de ne pas devoir acheter de l'électricité mais d'auto consommer à distance notre énergie produite.

Il est proposé **d'inscrire 131°600 € de crédits de paiement**.

1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

Parc Photovoltaïque (1000 000 €)

Ce montant permettra en 2026 d'engager l'équipement de 10 sites de production. Les études pour ces sites sont achevées et les marchés de travaux prêts à être lancés. Le temps de retour sur investissement est de 12 ans pour des installations ayant le double de durée de vie. Le choix définitif des sites sera fait en novembre par le Comité de Pilotage délibéré en Plénière le 20 octobre 2025.

Gestion technique centralisée (833 000 €)

833 000 € sont projetés en 2026 pour un budget global d'équipement de 2,5 M€ nécessaires à la pose de GTC dans 140 établissements. La Gestion Technique Centralisée permet le reporting de fonctionnement des chaufferies. C'est indispensable à la maîtrise de nos consommations. Actuellement la CeA n'a aucune visibilité sur le fonctionnement et sur les pertes énergétiques de ces établissements. La somme de 833 000 € serait ainsi à proposer également en 2027 et 2028 pour clore cette étape de reprise en main de nos installations.

A noter que cela est également une exigence réglementaire mettant en défaut la CeA si elle n'équipait pas ses établissements du décret tertiaire (DECRET BACS).

Réseaux de chaleur (600 000 €)

Il s'agit de financer en investissement la connexion du patrimoine de la CeA à des réseaux de chaleur urbains en évitant ainsi plus de 900 000 € de charges de fonctionnement. En 2026 sont concernés les sites de Sélestat, Wingen sur Moder, Villé et Marlenheim qui par ce paiement du « R24 » en investissement, réduira considérablement la section fonctionnement pour ce poste les années des contrats de fourniture de chaleur considérés.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 433 000 € de crédits de paiement et 600 000 € d'autorisations de programme.**

Programme 244 – Environnement transition énergétique

Prospective EnR – SEM « Energie » (30 000 €)

Le montant permettra d'engager des études juridiques dans la perspective de créer une entreprise publique locale avec des acteurs du territoire. Des échanges ont d'ores et déjà lieu avec Territoire d'Énergies d'Alsace et de manière moins avancée avec M2A. L'objet est de pouvoir externaliser à un acteur public détenu en majorité par la CeA des investissements dans les énergies renouvelables, tout en conservant le contrôle et les bénéfices.

Il est donc proposé **d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement.**

1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme 229 – transition énergétique et développement durable

Parc Photovoltaïque (50 000 €)

Le montant provient de la vente de surplus d'électricité non absorbable en autoconsommation (y compris par les PPA).

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

1.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

Certificats d'économie d'énergie (200 000 €)

Le montant provient de la valorisation des kWh cumac évités par des travaux d'économie d'énergie. Les montants peuvent varier en fonction des travaux réellement réalisés fin 2026 et du cours du marché des kWh cumac.

Il est donc proposé **d'inscrire 200 000 € de recette**.